

**Compte-rendu du conseil d'école Jacques Prévert de Veuzain-sur-Loire
du mardi 7 juin 2022 à 18h00**

École maternelle publique

Tél. 02 54 51 20 53
ecm-onzain
@ac-orleans-tours.fr

9 rue Gustave Marc
41150 Onzain

École élémentaire publique

Tél : 02 54 51 20 49
ec-jacques-prevert-onzain
@ac-orleans-tours.fr

6 rue Gustave Marc
41150 Onzain

Présents:

M. David BARRÉ, directeur de l'école élémentaire,
Mme Sarah GUESDON, adjointe au maire en charge de la vie scolaire,
Mmes et MM. : Cédric BERNARD, Valérie BURY, Juliette CASSABÉ, Sandrine MEUNIER, Sarah PRÉJEAN, Isabelle PRESVÔTS, Didier SANJEU et Anthony THENAISY enseignants,
Mme Laura RIVIÈRE, enseignante coordonnatrice du dispositif ULIS
M. Dominique FADUILHE, enseignant spécialisé à dominante pédagogique (RASED),
Mmes et MM. : Laëtitia BONNEAU, Marie BOTCAZOU, Sébastien DUPONT, Virginie FRESNEAU, Frédérique PAIN, et Florence RABIN représentants des parents d'élèves,
Mme Caroline VERON, présidente de l'AAPEO.

Absents excusés :

M. Éric LÉPINARD, Inspecteur de l'éducation nationale,
M. Gwendal ARNOULT, coordinateur enfance-jeunesse,
Mme Vicky FLEURY, enseignante,
Mme Julie CANITROT, psychologue scolaire,
Mmes Cécile DRAULT, Delphine POMMIER, représentantes des parents d'élèves.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'école du 8 Mars 2022 :

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2) Mouvement de personnels :

Tous les enseignants rattachés à l'école restent à l'exception de M. BERNARD qui était sur un poste dit « berceau », pouvant accueillir à mi-temps des enseignants stagiaires.

L'année prochaine, la classe sera attribuée à un enseignant titulaire participant au mouvement du personnel. Nous ne connaissons pas encore le nouvel enseignant nommé sur le poste.

3) Effectifs et répartitions pour l'année 2022-2023 :

Effectifs actuels

Classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs	36	40	27	38	28	169
Inscriptions						
ULIS	0	1	4	4	2	11
TOTAL	36	41	31	42	30	180

Effectifs 2022/2023



2/4

Classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Entrées ULIS		
Effectifs	28	36	40	27	38			169
ULIS			1	4	4	3*		12
Maintiens								
Saut de classe								
Inscriptions	2	1	1		1			5
Radiations								0
TOTAL	30	37	42	31	43	3*		186

30 CM2 quitteront l'école tandis que 28 GS de la maternelle devraient arriver au CP à la rentrée prochaine.

En parallèle, 5 inscriptions sont déjà prévues.

En théorie, puisque 2 ULIS partent et que nous avons 11 ULIS cette année (sur un total de 12), 3 ULIS devraient arriver l'année prochaine. En réalité, suite à l'ouverture d'un nouveau dispositif ULIS sur BLOIS, des élèves actuellement sur le dispositif d'ONZAIN retourneront sur BLOIS. Les élèves du dispositif devraient donc être majoritairement renouvelés.

Répartition envisagée (sans les élèves arrivant sur le dispositif ULIS)

Classe	CP Mme BURY	CP Mme FLEURY	CE1 M. BARRÉ Mme PRÉJEAN	CE1/CE2 M./Mme ?	CE2 M. THENAISY	CM1 Mme CASSABÉ	CM1/CM2 M. SANJEU	CM2 Mme PRESVÔTS	TOTAUX
	15	15	27	10	28	25	6	26	
				14			17		
	15	15	27	24	28	25	23	26	183
dont ULIS				1		4		4	3 ULIS manquants

4) Bilan des projets et actions réalisés lors de l'année scolaire :

• Actions et projets des enseignants

Les CP de Mme FLEURY et Mme BURY sont bien allés à la ferme de Prunay les 4 et 5 avril. L'accueil s'est bien passé. L'encadrement assuré par les parents était de qualité et les enseignants en profitent pour les remercier. La veillée fut un peu froide.

Une journée pêche avec un premier temps d'animation en classe et un second temps sur les bords de Loire a été proposée gratuitement par la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Loir-et-Cher aux élèves de CP de Mme BURY et Mme FLEURY (mardi 17 mai) et aux CE2 de M. THENAISY (jeudi 12 mai).

Les CE1/CE2 de la classe de M. BERNARD et Mme PRÉJEAN ainsi que les CE2 de la classe de M. THENAISY sont allés au Clos Lucé le 17 mai 2022 (ateliers et visite libre). Ils iront à l'Aquarium de Touraine le mardi 21 juin.

Initialement, ces 2 sorties devaient se faire le même jour mais l'école a rencontré des problèmes de transport.



3/4

M. BERNARD ira avec ses CE1 et ses CE2 au Parc des Mées le vendredi 17 juin afin d'y rencontrer leurs correspondants de la Chaussée-Saint-Victor.

Les CM1 de la classe de Mme CASSABÉ et les CM2 de Mme PRESVÔTS sont allés au Château de Blois (jeudi 2 juin).

Les CM1 de la classe de Mme CASSABÉ suivront le parcours de l'horloger du Roi, parti à la recherche de son maître avec le Centre de Ressources Pédagogiques sur le Patrimoine Historique de Blois (jeudi 9 juin).

Les CM1/CM2 de M. SANJEU partiront à la rencontre des élèves d'Herbault, avec lesquels ils ont partagé la semaine à la Tranche-sur-Mer, le lundi 4 juillet 2022.

Les CM2 iront au collège le mardi 14 juin.

Les CM2 ont également bénéficié d'interventions sur les relations filles et garçons avec Mme HOLMANN, infirmière scolaire du collège Joseph CROCHETON et sur le cyber-harcèlement avec la Gendarmerie de VEUZAIN-SUR-LOIRE.

Les CM2 de Mme PRESVÔTS sont allés à la maison de la BD, le lundi 2 mai 2022 et ont également réalisé un travail avec l'observatoire Loire sur le thème de l'éducation au risque d'inondation en région Centre-Val de Loire.

5) Règlement intérieur

Suite à certains faits et dans le but d'anticiper d'éventuels problèmes sur la notion de « tenue correcte exigée », le paragraphe suivant (dans la partie « 2. Droits et obligations des membres de la communauté éducative »):

« Le port de signes ou tenues par lesquels les membres de la communauté éducative manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ; lorsque cette interdiction est méconnue l'école organise un dialogue afin de rappeler les principes de laïcité. »

sera remplacé par :

« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit (loi du 15 mars 2004).

Une tenue vestimentaire correcte, décente et adaptée à la vie scolaire est exigée :

- pas de vêtements trop courts (les jupes, shorts mi-cuisses et hauts sans ventre apparent sont autorisés),
- les sous-vêtements restent des sous-vêtements et ne sont donc pas apparents.

Les élèves se présentent tête découverte dans les bâtiments.

Lorsque l'une de ces interdictions est méconnue l'école organise un dialogue afin de rappeler les principes de laïcité et de vivre ensemble. »

Cette modification a été votée et acceptée à l'unanimité.

6) Fournitures scolaires :

La très grande majorité des fournitures scolaires utilisées par les élèves sera financée par la municipalité à hauteur de 42 € par élève. Cependant, comme les années précédentes, quelques fournitures seront demandées aux familles pour un coût modeste, et ce, afin que les élèves disposent de matériels personnels et



accordent le même respect au matériel fourni par l'école ou les familles. Les listes seront transmises aux familles la dernière semaine dans les cahiers de liaison. Elles sont conformes et bien plus légères que les recommandations de la circulaire en vigueur.

Nous avons désormais une liste commune à toutes les classes.

En voici le contenu :

4/4

- 1 cartable sans roulettes pouvant contenir du format 24 x 32 cm
- 1 trousse qui contiendra le matériel demandé et qui restera à l'école
- 1 ardoise blanche
- 1 petit chiffon pour ardoise blanche
- 2 feutres effaçables pour ardoise (à renouveler régulièrement au cours de l'année)
- 1 crayon à papier type H ou HB
- 1 gomme
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 1 stylo bleu et 1 stylo vert (à renouveler régulièrement au cours de l'année)
- 1 pochette de 12 à 18 crayons de couleurs, pointes fines
- 1 pochette de 12 à 18 feutres (pointes moyennes)
- 1 bâton de colle (à renouveler au cours de l'année)
- 1 double décimètre (qui doit pouvoir se ranger dans la trousse)
- 1 boîte de mouchoirs

Nous apportons une modification pour la rentrée 2022: il faudra fournir un agenda aux CM1 et aux CM2.

Cette modification a été votée et acceptée à l'unanimité.

7) Questions des parents :

- Il n'y avait aucune question de parents.

- Point sur la kermesse :

Une nouvelle formule est testée cette année. La kermesse débutera à 11h avec les maternelles. Une restauration sur place sera proposée. Les enfants se produiront sur scène l'après-midi en suivant ce planning :

- Classes de CP, à partir de 13h30
- Classes de CE1 et CE1/CE2, à partir de 14h15
- Classes de CE2, à partir de 15h00
- Classes de CM1, CM1/CM2 et CM2 à partir de 15h45

La remise des prix pour les CM2 se fera à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Fait à Onzain, le 16 Juin 2021

Le directeur de l'école élémentaire,

David Barré.